



Fenêtre cassé par les pompiers à ma demande

Par **mimi90**, le **31/12/2011** à **16:22**

Bonjour,

Je suis maman de deux enfants qui ont neuf mois, que j'ai laissé un petit moment pour allais chercher le courrier (je sais c'est un acte pas très intelligent de ma part) et je n'ai pas fait attention à la clé qui était resté sur la porte. Lorsque je suis remonté je me suis aperçu que je ne pouvais plus ouvrir la porte de chez moi. Prise de panique j'ai appelé les pompiers qui on cassé ma fenêtre pour rentrer chez moi, heureusement tout c'est bien terminé.

En lisant mon contrat d'assurance il est écrit que le bris de glace et pris en charge sans franchise, sans aucune autre précision, serais remboursé par mon assurance, ou est ce que je risque d'avoir une mauvaise surprise en les appelants lundi?

Je vous remercie de votre aide.

Par **alterego**, le **31/12/2011** à **17:26**

Bonjour,

Vous devez faire une **déclaration de sinistre à votre assureur dans les 5 jours suivant l'évènement**. N'effectuez aucun remplacement de la vitre sans l'accord préalable de l'assureur.

Le dommage sera indemnisé selon les garanties et limites contractuelles.
Voir les Conditions Particulières et les Conditions Générales de votre contrat habitation.

Pourquoi avoir appelé les pompiers pour un problème qui est de la compétence d'un serrurier ?

Bonnes Fêtes et Bonne et Heureuse Année 2012 à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Cordialement

Par **Marion2**, le **31/12/2011 à 18:23**

[citation]*Pourquoi avoir appelé les pompiers pour un problème qui est de la compétence d'un serrurier ?*

[/citation]

Je pense que la Maman a eu peur et pensé que la seule façon pour elle de récupérer rapidement ses bébés était les pompiers.

Par **mimi90**, le **31/12/2011 à 19:33**

bonsoir,

merci pour vos réponses je ferai le nécessaire lundi auprès de mon assureur. J'ai appelé les pompiers car 'était le moyen le plus rapide pour récupérer mes enfants car ils pleurer, n'étant pas habitué à être seuls.

Je vous souhaite une bonne et merveilleuse année 2012 ainsi qu'à vos proches.

Par **Marion2**, le **31/12/2011 à 19:34**

A vous également mimi, une très bonne année 2012 et avant bon réveillon !

Par **mimi90**, le **31/12/2011 à 19:36**

merci!

Par **alterego**, le **31/12/2011 à 19:50**

Croyez Marion que c'est à cela que j'ai pensé avant tout en lisant la question. Malheureusement, je ne peux m'empêcher aussi de penser qu'au même moment un autre enfant aurait pu gésir au milieu de la route ou un cardiaque ou... enfin des cas où des vies auraient été réellement en danger.

J'habite une ville où les pompiers sont sur la brèche au moins toutes les 5 minutes, et que près de la moitié des appels ne nécessitent pas leurs interventions.

Les services de police auraient été avertis, un serrurier aurait été dépêché dans les plus brefs délais. La clé étant à l'intérieur, la porte était des plus faciles à ouvrir pour le professionnel.

Ceci ma question n'avait pas à être comprise comme un grief à Mimi90.

Bonnes Fêtes à vous aussi Marion et que 2012 vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter.

Par **Marion2**, le **31/12/2011** à **20:15**

[citation]ma question n'avait pas à être comprise comme un grief à Mimi90[/citation]

Pas du tout alterego ! Je suis vraiment désolée que vous l'ayiez pris comme tel... J'ai simplement eu une réaction de Maman.

Effectivement, vous avez raison, la logique était d'appeler un serrurier mais je comprends la réaction de mimi... Je crois que j'aurais fait la même chose à sa place...

Très bonne année 2012 et passez une agréable soirée.

Par **mimi90**, le **02/01/2012** à **09:10**

Bonjour,

Tout d'abord une très bonne année 2012 à tous. Je viens vous donner de mes nouvelles suite à ma mésaventure du 31 décembre, j'ai contacté mon assurance qui m'a dit qu'il n'y avait pas de remboursement possible car la cause n'était pas accidentelle, vu que c'était un oubli de clé de ma part. En même temps c'était prévisible.

Donc, voilà si cela peut apporté des réponses à d'autre personnes.

Bonne journée.